

6e Rencontre territoriale sur les cantons d'Aubusson et Felletin

Dans le cadre des *Rencontres territoriales* organisées par Eric JEANSANNETAS et Jean-Jacques LOZACH, Sénateurs de la Creuse, ceux-ci vont à la rencontre des acteurs économiques et des élus municipaux des territoires. La 6e édition concernait les cantons d'Aubusson et Felletin.

Dans une séquence dédiée à l'économie, les Sénateurs de la Creuse, accompagnés de Jean-Luc LEGER, conseiller départemental du canton de Felletin et Président de Creuse Grand Sud, Agnès GUILLEMOT, conseillère départementale du canton de Felletin, Gilles PALLIER, adjoint au maire d'Aubusson et vice-président de Creuse Grand Sud en charge de l'économie, Nicole PALLIER, conseillère départementale du canton d'Aubusson, Jérôme ORVAIN, conseiller régional, ont rencontré Madame ROTH au sein de son entreprise *AEF* installée dans la ZI du Mont à Aubusson.

Créée en 2000, *AEF* est spécialisée dans l'installation de monte-escaliers et élévateurs. Concernant aussi bien les particuliers que les professionnels, ces dispositifs techniques facilitent les déplacements entre étages, complétant les escaliers droits ou tournants, en intérieur ou en extérieur, assurant ainsi une accessibilité à tous les publics, notamment les personnes à mobilité réduite. Ces matériels sont bien plus simples que des ascenseurs vu qu'ils ne nécessitent pas de locaux techniques dédiés ou de fosse. Avec des budgets allant de 3.000 à 25.000€ selon les solutions, ce sont des technologies modernes et répondant à toutes les normes de sécurité qui sont proposées.

Rayonnant principalement sur l'ensemble du Massif central et en région parisienne, avec de solides références (Tour Montparnasse, Insee, SNCF, Snecma, Maison du Limousin, EHPAD, établissements scolaires...), l'entreprise aubussonnaise assure le conseil puis le suivi de la fabrication des pièces commandées à des sous-traitants spécialisés (Suède, Allemagne, Pays-Bas), avant de réaliser le montage et la maintenance des équipements. L'avantage concurrentiel des prestations proposées repose essentiellement sur la qualité du produit installé, et par le service après-vente personnalisé et de proximité.

S'appuyant sur des prestataires locaux, la société accompagne des projets très divers au sein d'établissement publics ou de logements privés. La réglementation sur l'accessibilité des lieux publics comme le renforcement des dispositif d'accompagnement à domicile des personnes âgées accentuent les marchés potentiels. (*site internet d'AEF* : http://www.aef-technologie.fr)

Dans un second temps, lors d'une réunion qui a réuni à la salle polyvalente de Vallière une cinquantaine d'élus municipaux, les deux Sénateurs, accompagnés de leurs suppléantes Armelle MARTIN et Françoise SIMON, rejoints par Jean-Baptiste DUMONTANT, conseiller départemental du canton d'Aubusson, ont explicité le déroulement du processus législatif et les modalités d'exercice du mandat de parlementaire. Le vote de la loi implique un travail important en commission, via des auditions ou des rencontres de terrain ; la discussion en séance des amendements permet d'enrichir le texte avant la mise en œuvre de la navette parlementaire avec l'Assemblée Nationale. Le partage de la réalité de ce travail pointu qui implique une spécialisation des sénateurs, constitue un aspect important de ces rencontres ; les élus souhaitant mieux faire appréhender la complexité de leur rôle.

Lors des échanges, ont prédominé les thématiques liées à l'application de la loi NOTRe, réformant l'organisation des collectivités territoriales. Les nombreuses réformes ont entraîné une accumulation de nouveautés, d'où une demande de pause de la part des élus. Les incertitudes portant sur la mise en œuvre concrète des compétences transférées des communes aux intercommunalités génèrent des craintes, complétant celles liées aux efforts budgétaires demandés à tous les échelons de collectivités, même si l'effort demandé sera réduit de moitié en 2017 pour le bloc communal.

Les Sénateurs ont rappelé leur mobilisation pour des outils financiers de péréquation, notamment par une réforme de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), levier de l'indispensable solidarité territoriale. Le projet de loi Montagne II qui débute son processus d'examen parlementaire apportera pour partie des réponses à des spécificités que nous connaissons en Creuse. La demande d'une présence de l'Etat auprès des territoires doit être entendue ; c'est notamment le sens des actions engagées à l'occasion des 3 Comités Interministériels aux Ruralités qui se déclinent depuis plusieurs mois dans tous les départementaux ruraux. La formalisation en cours de Contrats de ruralité à l'échelle des intercommunalités va accentuer ces dynamiques, avec un cumul des dispositifs financiers de droit commun et d'une nouvelle dotation créée pour ces contrats, à l'intérieur du F.S.I.L. (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

Chacun mesure sa responsabilité, pour accompagner la mutation des territoires et l'efficacité des politiques publiques. Pour autant, des décalages peuvent exister entre une approche parfois trop administrative et la réalité de la vie des habitants des zones rurales. Les Sénateurs ont réaffirmé leur engagement à faire entendre la

voix de la Creuse dans les orientations qui font l’objet de débats au Sénat ou dans les instances nationales.

La dernière *Rencontre Territoriale* de cette saison concernera les cantons de Dun-le-Palestel, Grand-Bourg et La Souterraine, le 21 novembre prochain.